

Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

Réunion du 13 février 2015

Le treize février deux mille quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents la majorité des membres en exercice à l'exception de M. Didier GONDOIS, excusé et représenté par procuration, et de M. Jacques HENOCQUE, excusé.

La séance étant ouverte.

Le procès verbal de la réunion du 6 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2014 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Le Président rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge. Le montant des investissements s'élève à 5 474 515,67 €.

Outre les investissements en matière de voirie, le Président rappelle l'achat de conteneurs enterrés, l'achat de TBI, du matériel informatique et du mobilier pour l'ensemble des écoles, matériel pour les cantines, matériel informatique pour les cybersites, achat matériel pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 3 063 857,30 euros
- un déficit d'investissement de 367 181,32 euros

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Compte tenu des résultats du compte administratif 2013 de la Communauté de Communes en investissement (- 880 635,66 €) et en fonctionnement (+ 4 153 399,75 €), du virement à la section d'investissement 2014 (2 499 833,98 €), des restes à réaliser 2014 en investissement représentant un déficit de 1 252 017 €, l'affectation de fonctionnement capitalisé 2014 sera de 2 499 833,98 €. L'excédent de fonctionnement reporté est de 1 722 485,41 €, et le déficit d'investissement reporté DE 1 247 816,98 €.

Compte administratif 2014 – ZAC de la Baie de Somme

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 de la ZAC de la Baie de Somme (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de 27 022,82 €

Au regard des résultats de l'exercice 2013, il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 378 439,74 € et un déficit d'investissement reporté de 324 837,36 €.

Compte administratif 2014 - SPANC

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du SPANC (budget annexe).

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de 2 388,46 €

Au regard du résultat de 2013, l'excédent cumulé au 31/12/2014 est de 26 576,17 €.

Compte administratif 2014 – Lotissement d'Arrest

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe « création d'un lotissement à Arrest ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement 5 524 euros

Au regard des résultats de l'exercice 2013, il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 141 468 €.

Compte administratif 2014 – Lotissement de Vaudricourt

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe « création d'un lotissement à Vaudricourt ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Une section de fonctionnement de 0 euros
- Une section d'investissement de 0 euros

Compte administratif 2014 – Pôle Nautique

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe « Pôle Nautique ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de 445,60 euros
- Un excédent d'investissement de 15 943,34 euros

Au regard des résultats de l'exercice 2013, il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 536,60 € et un déficit d'investissement reporté de 552 776,03 €

Compte administratif 2014 – Lotissement de Saint-Valery

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean-Paul LECOMTE, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe « Lotissement du Soleil Levant ».

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- Un déficit de fonctionnement de 602 701,79 euros

Il est noté un déficit de fonctionnement reporté de 602 701,79 € ;

Comptes de gestion 2014 du receveur municipal

Le Président présente les comptes de gestion 2014 du receveur municipal (budget principal et budgets annexes) qui donnent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2014.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Bureaux de la Communauté de Communes : recherche d'un maître d'œuvre pour élaborer le projet de transfert de locaux

La Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a depuis plusieurs années intégré du personnel supplémentaire lié aux différents transferts de compétence. Ainsi les bureaux actuels deviennent trop étroits, à ce titre le Président propose à l'assemblée d'étudier le projet de transférer les bureaux de la Communauté de Communes sur le site de l'ancienne gendarmerie, propriété de la collectivité. Le Président propose de rechercher un maître d'œuvre pour étudier la réalisation du projet et monter les dossiers de demande de subventions s'y rapportant.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise son Président à rechercher un maître d'œuvre pour étudier ledit projet,
- Autorise son Président à contractualiser avec le bureau d'études retenu
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de ladite délibération,

Dans le cadre du projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé pressentie également sur le site de l'ancienne gendarmerie, le Président propose de créer une commission ad hoc afin de rencontrer officiellement les professionnels de santé sur ce sujet. Les membres de cette commission sont Mme PARMENTIER, M. GORRIEZ, M. HENOCQUE, M. MACHAT, M. DELAHAYE et M. HAUSSOULIER.

Stationnement bateaux longue durée : fixation de la redevance

Le Président rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2014, la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et le Conseil Général de la Somme ont conventionné afin de permettre à la Communauté de Communes de percevoir une redevance pour l'installation des réseaux utiles à l'installation de 2 péniches. Maintenant la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud doit fixer un montant de redevance pour le stationnement de ces bateaux. Le Président propose la clé de calcul des « Voies Navigables de France » pour le stationnement de bateaux. Le calcul se présente de la manière suivante :

Stationnement d'embarcation (bateaux de plaisance, bateaux logements et établissements flottants) : la redevance est égale à la somme de 2 éléments relatifs respectivement au stationnement du bateau (R1) et aux équipements disponibles (R2)

- La redevance liée au stationnement du bateau (R1) : longueur x largeur x 0,93 (valeur locative) x 1,5 (établissement à vocation d'hébergement) par mois
- La redevance liée aux équipements de la zone (R2) : eau, assainissement, électricité, téléphone (pas de parking) : 90 €/mois

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le calcul de la redevance comme indiqué précédemment,
- Autorise son Président à signer en temps opportun toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette convention.

Compagnie Passe Muraille : convention financière 2015

Dans le cadre de sa résidence de compagnie sur le territoire de la commune de Cayeux sur Mer, la compagnie Le Passe-Muraille propose à la Communauté de Communes de Baie de Somme Sud sa collaboration artistique. Cette collaboration s'inscrit dans le projet de développement de la politique culturelle du territoire de la Communauté de Communes Baie de Somme Sud. Cette collaboration est conclue pour une durée de trois ans et se déroule sur les années 2014, 2015 et 2016 et donne lieu à une convention annuelle signée entre les parties.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré,

- Autorise son Président à signer une convention financière entre la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et la compagnie Le Passe Muraille pour l'année 2015.
- Autorise son Président à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires se rapportant à la présente convention.

Questions et informations diverses

❖ Modification des statuts

Le Président de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud propose de modifier les compétences du groupement ainsi que suit :

Compétences optionnelles

▪ Protection et mise en valeur de l'environnement

➤ Assainissement collectif : réalisation des études de programmation

Le Conseil Communautaire, toutes les précisions voulues, lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à l'unanimité des présents quant à la modification des statuts proposée.

❖ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par la Fédération d'Énergie de la Somme

Le Président expose que depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

- Dès le 1^{er} janvier 2015 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an,
- Dès le 1^{er} janvier 2016 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an,

- Dès le 1^{er} janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser aux mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au conseil communautaire la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter dans un premier temps du gaz naturel, et dans un second temps de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité ou en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise son Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

❖ Création de poste

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide de créer le poste suivant :

- adjoint d'animation de 2^{ème} classe à TC à compter du 1^{er} mars 2015

❖ Convention de collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D3E) – version 2015-2020

Les déchets d'équipements électriques ou électroniques ou D3E contiennent des composants polluants ou précieux (cadmium, chrome, fluides frigorigènes, tubes cathodiques...). Depuis le 15 novembre 2006, le consommateur contribue directement lors de l'achat de matériel neuf au coût du recyclage ou du traitement des produits usagés. Cette contribution est utilisée par les producteurs pour organiser la collecte, l'élimination et la valorisation des D3E ménagers mais aussi des équipements professionnels. La Communauté de Communes a mis en place une collecte séparée des D3E dans ses déchetteries depuis 2017. Afin de renouveler cette collecte, une nouvelle convention doit être signée avec la société agréée OCAD3E pour la période 2015-2020.

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser son Président à renouveler la convention avec OCAD3E pour la collecte des D3E pour la période 2015-2020.

❖ Projet Som'Fleurs 2015

Comme en 2014, le Président propose que la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud prenne à sa charge le financement de l'opération Som'Fleurs en partenariat avec les Chasseurs de la Somme et la Fédération départementale de Pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches utiles à la mise en place du projet Som'Fleurs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

❖ Voirie – Aménagement de l'avenue Carnot à Cayeux-sur-Mer – Consultation des entreprises – MAPA

Après avoir présenté le projet d'aménagement de l'avenue Carnot à Cayeux-sur-Mer le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- L'approuve
- Autorise son Président à lancer une consultation pour rechercher une entreprise compétente pour l'aménagement de cette voie
- Autorise son Président à signer le marché à intervenir
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de ladite délibération,

❖ Aménagement de la rue de Neuville à Saint-Valery-sur-Somme – demande de subvention au titre de la CIDT

Après avoir présenté le projet d'aménagement structurant de la rue de Neuville à Saint-Valery-sur-Somme, le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré,

- L'approuve
- Décide d'accepter le montant hors taxes des travaux soit 1 501 788,50 €,
- Autorise son Président à solliciter l'aide du Conseil Général de la Somme au titre de la CIDT, dans le cadre de l'axe 3 « Préserver l'environnement et le cadre de vie » du programme prévisionnel d'actions en lieu et place de la subvention réservée à la commune de Saint-Valery-sur-Somme pour le projet de création de rupture de charge à l'entrée de Saint-Valery-sur-Somme, projet maintenant sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard.

❖ M. GIRARD signale qu'il est très intéressé à la mise en place du schéma de mutualisation car la commune de Brutelles n'a pas, en interne, les agents nécessaires à l'entretien de ses voiries. Le Président lui conseille de prendre déjà contact avec une commune du territoire communautaire afin de mettre en place, avec une autre commune, une mutualisation effective sur ce point.

❖ M. MARQUE informe l'assemblée qu'il est à la recherche d'un agent sous contrat à durée déterminée pour remplacer un agent titulaire en congé de maladie longue durée en poste au camping municipal.

❖ M. BOUTIN recherche également une secrétaire de mairie pour remplacer son agent prochainement placé en congé maternité. Un contact est pris avec M. DELAHAYE, pour mutualiser la secrétaire de Mons-Boubert.

